

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

TARIF

ACHAT	ABONNEMENT ANNUEL	ANNONCES
<ul style="list-style-type: none"> • 1 à 12 pages..... 200 F • 16 à 28 pages..... 600 F • 32 à 44 pages..... 1000 F • 48 à 60 pages..... 1500 F • Plus de 60 pages..... 2 000 F 	<ul style="list-style-type: none"> • TOGO..... 20 000 F • AFRIQUE..... 28 000 F • HORS AFRIQUE..... 40 000 F 	<ul style="list-style-type: none"> • Récépissé de déclaration d'associations .. 10 000 F • Avis de perte de titre foncier (1^{er} et 2^e insertions)..... 20 000 F • Avis d'immatriculation 10 000 F • Certification du JO 500 F

NB. Le paiement à l'avance est la seule garantie pour être bien servi.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'EDITOQQ Tél. : (228) 22 21 37 18/22 21 61 07/08 Fax (228) 22 22 14 89 - BP 891 - LOME

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE - TEL : 22 21 27 01 - LOME

SOMMAIRE

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

CONSERVATION DE LA PROPRIETE FONCIERE

(Avis de demande d'immatriculations)

Le service du journal officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition à la présente immatriculation des mains du Conservateur soussigné, dans le délai de trois mois à compter de l'affichage du présent avis qui aura lieu incessamment en l'auditoire des tribunaux civils de Lomé, Amlamé, Dapaong, Kara, Aného, Tsévié, Kévé, Kpalimé, Sotouboua et Bassar.

REGION MARITIME

Suivant réquisition, n° 29727 déposée le 19 - 01 - 2009, M. NOUBODE Kokou, profession : dessinateur-topographe, demeurant et domicilié à Lomé-Tokoïn-Gbadago, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 10 a 71 ca, situé à Séwatsrikopé-Gblincondji-Zogbé, connu sous le nom de Séwatsrikopé et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité KODJO.

Il déclare que ledit immeuble appartient à M. KOULETIO Codjo et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 31193 déposée le 18 - 11 - 2009, Dame KUSIAKU Ayélé Sokévi, née AFUTOO, profession : commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise. Elle demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 60 ca, situé à Noépé Kpoépé, préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Kpoépé et borné au Nord, au Sud, à l'Ouest par la collectivité TENGUE et à l'Est par une rue en projet de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42331 déposée le 17 - 03 - 2015, M. NOMENYO Komi, profession : enseignant-chercheur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 11 a 94 ca, situé à Lomé Aflao Akato Viépé, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété de AHETO et à l'Est par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42332 déposée le 17 - 03 - 2015, M. SOWAH Okpoti Mensah, profession : directeur financier, demeurant à Bè-Attigou et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 39 ca, situé à Lomé Bè Attigou, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue existante de 10 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité HETSIKAN.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42333 déposée le 17 - 03 - 2015, M. SOWAH Okpoti Mensah, profession : directeur financier, demeurant à Bè-Attigou et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 01 ca, situé à Gbodjomé-Glikpohomé, préfecture des Lacs et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par ETOU Séménya et à l'Est par ETOU Séménya.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42334 déposée le 17 - 03 - 2015, M. DJAGBARE Lorempo, profession : économiste, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06 a 87 ca, situé à Lomé Aflao Avédji Télessou, préfecture du Golfe et borné au Nord par les lots N° 1146 A et 1147 A, au Sud par le lot N° 1145 A, à l'Est par le lot N° 1148 et à l'Ouest par une rue existante de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42335 déposée le 17 - 03 - 2015, M. ALERTE Lucien Michel et Mme de SOUZA Dodzié épouse ALERTE, profession : aide-soignant et commerçante, demeurant et domiciliés en France, majeurs non interdits, jouissant de leurs droits civils et de nationalité française, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Lomé Sanguéra, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Fozoè et borné au Nord, au Sud et à l'Est par ATILA Sotiavi et à l'Ouest par une rue de 12 m.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42336 déposée le 17 - 03 - 2015, M. SANT'ANNA Abdel Rachid Moušliou, profession : informaticien, demeurant et domicilié à Lomé Totsivi Gbonvé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 3 a 03 ca, situé à Lomé Totsivi Gbonvé, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Ouest par des rues de 14 m chacune, au Sud par les lots N° 247 C, 246 B et 248 A et à l'Est par les lots N° 247 B et 248 C.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42337 déposée le 17 - 03 - 2015, Mme SANT'ANNA Yasmina M. Bilola, profession : agent commerciale, demeurant et domiciliée au Sénégal, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03 a 03 ca, situé à Lomé Totsivi Gbonvé, préfecture du Golfe et borné au Nord par les lots N° 247 A et 248 B, au Sud par les lots N° 246 A et 249 A, à l'Est par les lots N° 247 B et 248 C et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42338 déposée le 17 - 03 - 2015, Mme BARBOZA Rekiatou Nyona, profession : retraitée, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 17a 96 ca, situé à Lomé Sanguéra Digbé, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par des rues de 14 m et de 20 m, au Sud par la propriété de DOPOKE.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42339 déposée le 17 - 03 - 2015, M. AKPALI Anani Afoényaméto, profession : gestionnaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 10a 65 ca, situé à Lomé Baguida Dévégo, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 14 m non dénommée, au Sud par la collectivité DARRAH, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de ANTHONY.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42340 déposée le 18 - 03 - 2015, Mme AKAKPO Ablavi, profession : commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 23 a 98 ca, situé à Aképé, préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Ahlihadji et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, au Sud par une propriété non dénommée, à l'Est par la propriété de AFOUTOU et une rue de 14 m et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42341 déposée le 18 - 03 - 2015, M. SOUKA Yao, profession : retraité, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03 ha 50 a 01 ca, situé à Tsévié Kpomé, préfecture de Zio, connu sous le nom de Djogbégan et borné au Nord par les propriétés de KOUTSENYO et la collectivité N'KOUYI Agbli, au Sud par une propriété non dénommée, à l'Est par la route Lomé Vogan de 40 m, à l'Ouest par un sentier.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42342 déposée le 18 - 03 - 2015, M. SANGBANA Kpandja Koubatine, profession : revendeur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01 a 20 ca, situé à Lomé Agoényivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Anomé Télessou et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par des rues de 14 m chacune, au Sud par une propriété non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42343 déposée le 19 - 03 - 2015, Mme ALISSOUTIN Carine Ella Carima, profession : agent de banque, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 01 ca, situé à Lomé Agoényivé Assiyéyé, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est par les lots N° 732 A et 733, au Sud par un lot vide et à l'Ouest par une rue de 18 m non dénommée.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42344 déposée le 19 - 03 - 2015, Mme ALISSOUTIN Carine Ella Carima, profession : agent de banque, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 10 a 61 ca, situé à Lomé Légbassito, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest respectivement par les propriétés de NOUGBOLOU et SOUGUITE K. Fousséni et au Sud par une rue de 14 m non dénommée.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42345 déposée le 19 - 03 - 2015, Mme TCHALASSI Awoki, profession : étudiante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 ha 06 a 92 ca, situé à Abobo Logui, préfecture de Zio et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest respectivement par les propriétés de BENISSANH Dédé Ashley, THEO imprimeur, ADJAHLI Edoh et ALATE Afawoubo.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42346 déposée le 19 - 03 - 2015, Mlle BENISSAN Daté Dédé Ashley, profession : sans profession, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01 ha 06 a 30 ca, situé à Abobo Logui, préfecture de Zio et borné au Nord, à l'Ouest par la propriété de TCHALASSI Yirou, au Sud par la propriété de TCHALASSI Awoki et à l'Est par la collectivité EDE AKO.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42347 déposée le 19 - 03 - 2015, Mlle TCHALASSI Sinaté, profession : analyste financier, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01 ha 23 a 32 ca, situé à Abobo Logui, préfecture de Zio et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par les collectivités de BADA et DOEVI et au Sud par la route Abobo Logui Abobo.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42348 déposée le 19 - 03 - 2015, Mlle TCHALASSI Yirou, profession : hôtesse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01 ha 08 a 32 ca, situé à Abobo, préfecture de Zio, connu sous le nom de Logui et borné au Nord par la collectivité EDE AKO, au Sud par la propriété de BENISSANH Daté Dédé A., à l'Ouest par les propriétés de ALATE Afawoubo et SEWONOU Kossi.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42349 déposée le 20 - 03 - 2015, M. KOUDJAHO K. Atite Jocelyn, profession : ingénieur électro-technique, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04 a 70 ca, situé à Lomé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par des lots respectivement N°s 749, 747 et 755, à l'Ouest par la route de Djagblé de 50 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42351 déposée le 20 - 03 - 2015, Dame DOTEY-MENSAH Télé, profession : revendeuse, demeurant à Lomé-Adjololo, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 01 a 23 ca, situé à Lomé-Kélégougan, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par des lots respectivement N°s 1255, 1256 et 1254 A, au Sud par une rue non dénommée de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42352- déposée le 20 - 03 - 2015, Mme AGBO Adokou, profession : ménagère, demeurant à Lomé Vakpössito, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 11 a 99 ca, situé à Tsévié Adétikopé, préfecture de Zio, connu sous le nom de Kpötavé et borné au Nord et au Sud par la propriété de ZOGBE AGBETOENYÉKOU, à l'Est par la propriété de FIOVO TOGBE, à l'Ouest par une rue existante de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42353- déposée le 20 - 03 - 2015, Mlle da-SILVEIRA Kodjo Landjékpö Télé, profession : ménagère, demeurant aux USA, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 07 a 01 ca, situé à Lomé, Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Houmbi et borné au Nord, au Sud et à l'Est par des lots respectivement N°s 1425 bis, 1427 bis et 1426 et à l'Ouest par des rues non dénommées de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42354. déposée le 20 - 03 - 2015, Mme TELOU Kéméalou Mémadouname, profession : gestionnaire, demeurant et domiciliée à Lomé Agoènyivé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 15 ca, situé à Lomé Agoènyivé, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Est par les lots N°s 27, 31 et 30 et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42355. déposée le 20 - 03 - 2015, M. KOUEVI Ayikoé Nicolas, profession : retraité, demeurant et domicilié à Lomé Bè Kpota, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 75 ca, situé à Lomé Anfamé, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Est par les lots N°s 1298 A, 1300 et 1299 et à l'Ouest par le 1^{er} Passage des boeufs de 28 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42356 déposée le 20 - 03 - 2015, Mlle KAZOULE M' ma Badagnaki, profession : commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à Lomé Agoènyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Dingblé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par les lots N°s 683, 686 B et 685 et à l'Est par une rue en projet de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42357 déposée le 20 - 03 - 2015, M. OUSSANI Madi, profession : commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04 a 96 ca, situé à Lomé Agoènyivé Assiyéyé, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot N° 510, au Sud par une rue de 14 m, à l'Est par le lot N° 515 et à l'Ouest par les lots N°s 513 et 514.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42358 déposée le 20 - 03 - 2015, M. KARIYIARE Gadi, profession : employé de banque, demeurant et domicilié à Cinkassé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 80 ca, situé à Lomé Sanguéra Zonoussimé, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 12 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de Yawo Atadé Paul AZIAHA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42359 déposée le 23 - 03 - 2015, la Coopérative d'Epargne et de Crédit « COOPEC LA FRUCTUEUSE », profession : institution de microfinance, demeurant à Bè Kpota et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03 a 63 ca, situé à Lomé Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Démakpoè et borné au Nord par une rue de 16 m, au Sud et à l'Est par la propriété de SEDJOAME Midodji et à l'Ouest par la propriété de DAYI Kokou.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42360 déposée le 23 - 03 - 2015, Mme AYIVOR Adzowa, profession : revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de polygone irrégulier d'une contenance totale de 04 ha 41 a 44 ca, situé à Kévé Aképé Dzévé, préfecture de l'Avé et borné au Nord par la propriété de ATTI Messan et Komlan Apedo Eto, au Sud par la propriété KPODO Seke, à l'Est par la collectivité AZIALE, à l'Ouest par les propriétés de KOGBE Yao, ATTI Messan et ZIGAN Klivi.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42361 déposée le 23 - 03 - 2015, Mme AYIVOR Adzowa, profession : revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 a 96 ca, situé à Lomé Sanguéra Sagnrako, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Attigan Kopé et borné au Nord et à l'Ouest par des rues de 14 m chacune, au Sud et à l'Est par la propriété de AMEGANTSE Atsupui.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42362 déposée le 23 - 03 - 2015, M. DOMLAN Akuete Adan-yro, profession : enseignant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01 ha 07 a 67 ca, situé à Assahoun, préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Mékoviade et borné au Nord par la collectivité AGBEFIA, au Sud par la propriété de Mme LAWSON Nadouvi, épouse KPODAR, à l'Est par la collectivité GALLEY et à l'Ouest par la collectivité GATEPE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient aux héritiers DOMLAN Akouété Pierre Adan-yro et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42363 déposée le 23 - 03 - 2015, Mme AMAGLO Amélé, profession : revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 98 ca, situé à Lomé Tokoin Hédjranawoé Kélégougan, préfecture du Golfe et borné au Nord par une route de 28 m, au Sud par le lot n° 195, à l'Est par le lot n° 200 et à l'Ouest par une rue de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42364 déposée le 23 - 03 - 2015, Mme TCHETAO Woulissim, profession : ménagère, demeurant aux USA et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 97 ca, situé à Lomé Légbassito Ahoukpoè, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Ouest par des rues de 14m chacune, au Sud et à l'Est par la collectivité ALI.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42365 déposée le 23 - 03 - 2015, M° DECKOR Dzidzom, profession : huissier de justice, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04 a 12 ca, situé à Lomé Aflao Apédokoè-Gbomamé, préfecture du Golfe et borné au Nord par la propriété de AXADJI Adjéoda, au Sud par une rue de 14 m, à l'Est par la propriété de GUELI Komlan et à l'Ouest par une rue de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42366 déposée le 23 - 03 - 2015, M. WAKLATSI Tsevi Akouété, profession : revendeur, demeurant à Lomé Hédjranawoé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 05 ca, situé à Lomé Aflao Akato Deme, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de WAKLATSI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42367 déposée le 23 - 03 - 2015, M. KUEGAH Folly, profession : docteur en informatique, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 08 a 23 ca, situé à Lomé Agoè-Nyivé et borné au Nord par une rue de 28 m, au Sud par les lots n° 449 et 450, à l'Est par le lot n° 447 et à l'Ouest par le lot n° 451 B.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42368 déposée le 23 - 03 - 2015, M. AGODA Kokouvi, profession : militaire de rang, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 01 ca, situé à Tsévié Dalavé, préfecture de Zio, connu sous le nom de Hévékopé et borné au Nord par une rue de 16 m, au Sud et à l'Est par la propriété de GABA Komi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42369 déposée le 24 - 03 - 2015, M. SOKPO Viho, profession : architecte, demeurant à Lomé Nukafu, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 12 a 02 ca, situé à Lomé Sanguéra, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Fozui et borné au Nord et à l'Ouest par des rues de 14 m chacune, au Sud et à l'Est par la propriété de la collectivité EWON.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42370 déposée le 24 - 03 - 2015, M. N'ZONOU Pabanam, profession : médecin, demeurant à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Lomé Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Téléssou et borné au Nord par la propriété de KPOGLI, au Sud et à l'Est par la propriété de ADRAKY Agbeko et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42371 déposée le 24 - 03 - 2015, M. ANATO Afidégnon Kouami, profession : maintenancier informaticien, demeurant à Cotonou, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 03 ca, situé à Kpogan, préfecture des Lacs, connu sous le nom de Agbétiko et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété de ALIPUI Kossi et à l'Est par une rue de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42372 déposée le 24 - 03 - 2015, Mme NYAMAKU Henriette, profession : ménagère, demeurant aux USA, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 02 ca, situé à Tsévié, préfecture de Zio, connu sous le nom de Adétikopé et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de la collectivité GOGOGNAN et au Sud par une rue non dénommée de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42373 déposée le 24 - 03 - 2015, M. DECKOR Koku Senyo et Mme NYAMAKU Mawuli Ameyo représentés par DECKOR Dzidzonu, profession : revendeur et ménagère demeurant et domiciliés à Lomé, majeurs non interdits, jouissant de leurs droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 92 ca, situé à Tsévié Adétikopé Atsanvédo, préfecture de Zio et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de DJADJA Avonyo.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42374 déposée le 24 - 03 - 2015, M. YOUNOUSSA Mohamed, profession : élève demeurant et domicilié à Lomé Hedzranawoé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Tsévié Djagblé, préfecture de Zio, connu sous le nom de Agodomé et borné au Nord par une rue de 16 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de ACHIANGBON.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42375 déposée le 24 - 03 - 2015, M. TELOU Pirénam, profession : comptable gestionnaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04 a 40 ca, situé à Lomé Sanguera Légbassito Houdike, préfecture du Golfe et borné au Nord par la collectivité DOLA, au Sud par une rue de 14 m, à l'Est par la collectivité KOMENATSI et à l'Ouest par la collectivité OLA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42376 déposée le 24 - 03 - 2015, M. et Mme EDORH Mégohe et Ablavi, profession : architecte, demeurant et domicilié à Lomé, majeurs non interdits, jouissant de leurs droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 10 a 49 ca, situé à Togoville, préfecture de Vo et borné au Nord par les héritiers AMESSIMEKOU, au Sud par la propriété de Assion NEKPOVO, à l'Est et à l'Ouest par les rues de 16 m et 14 m.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42377 déposée le 24 - 03 - 2015, M. ANATO Comlanvi Mawulé, profession : informaticien, demeurant à Lomé Kotokoukondji et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 05 ca, situé à Kpogan Agbetiko, préfecture des Lacs et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété de ALIPU Kossi et à l'Est par une rue de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42378 déposée le 24 - 03 - 2015, M. GNANSOUNOU Denahou Bruno, profession : directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 99 ca, situé à Lomé Baguida Etokopé, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 16 m, au Sud par KANGO Axadji, à l'Est par la propriété NOUHOUAYI S. Cosme et à l'Ouest par la propriété de Mme LAWSON Atoutou L. S. Mikafui.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42379 déposée le 24 - 03 - 2015, M. KPADENOU N'Koulete Kodjo, profession : directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 01 ca, situé à Lomé Kélékou Rives de Zio, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 14 m non dénommée, au Sud, à l'Est et à l'Ouest respectivement par les lots n° 1129, 1137 et 1136 A.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42380 déposée le 24 - 03 - 2015, Mme ALLASSAN Rafiatou, profession : comptable, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Agoè-Nyivé Logopé, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 20 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par AKPABLA Nyagbolo.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42381 déposée le 24 - 03 - 2015, M. SABI-LAKOUN Ogoudoumi, profession : agent commercial, demeurant à Kara (BATASCOM) et domicilié à Kara, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 05 ca, situé à Lomé Légbassito Atiéomé, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est, à l'Ouest par la propriété DUSSEY et au Sud par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42382 déposée le 24 - 03 - 2015, M. ALEKI Maress, profession : juriste, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 ha 01 a 19 ca, situé à Tsévié Assomé, préfecture de Zio, connu sous le nom de Dédèto et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest respectivement par la propriété de AQUEREBURU Madjé, la collectivité AVITY Nukunu, la propriété SOGOYOU Blèza et la propriété HOUSSTO Adjévi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42383 déposée le 25 - 03 - 2015, M. KORIKO Ousman, profession : ingénieur staticien, demeurant à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 07 a 18 ca, situé à Lomé Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Atchanvé et borné au Nord par le lot n° 128 A, au Sud par une rue de 16 m, à l'Est par les lots n° 128 C, 130 et 129 B et à l'Ouest par une rue non dénommée de 10 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42384 déposée le 25 - 03 - 2015, Mme CHANGO P. Nadège, profession : employée de banque, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 96 ca, situé à Lomé Aflao Ségbé Kpodji, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud, à l'Est par la propriété de AGBOWOU Akouété et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42385 déposée le 25 - 03 - 2015, M. TCHEKPI Basimsouwé, profession : sous officier militaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 02 ca, situé à Lomé Agoè-Nyivé-Anokui, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 16 m, au Sud par les lots n° 148 bis et 150, à l'Est par le lot n° 149 bis et à l'Ouest par le lot n° 148.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42386 déposée le 25 - 03 - 2015, M. TANYAMI Komi Tchaa, profession : agent de douane, demeurant à Cinkassé (SUMAYAF) et domicilié à Cinkassé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Lomé Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Sogbossito et borné au Nord par le lot n° 323, au Sud par une rue non dénommée de 28 m, à l'Est par le lot n° 320 et à l'Ouest par le lot n° 322.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42387 déposée le 25 - 03 - 2015, M. DORSOU Koffi, profession : secrétaire de direction, demeurant à Lomé Cacavéli et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 39 ca, situé à Lomé Agoè-Nyivé Cavavéli, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 526, au Sud par une rue non dénommée de 14 m, à l'Est par le lot n° 529 A et à l'Ouest par les lots n° 524 et 527B.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42388 déposée le 26 - 03 - 2015, M. APEVIENYERU Koffide Emmanuel, profession : clerc d'avocat, demeurant à Lomé Aflao Apédokoè et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 00 ca, situé à Lomé Aflao Klémé, préfecture du Golfe et borné au Nord et au Sud par la propriété de KLOVI, à l'Est et à l'Ouest par des rues de 14 m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42389 déposée le 26 - 03 - 2015, M. APEVIENYERU Koffide Emmanuel, profession : clerc d'Avocat, demeurant et domicilié à Lomé Apédokoè, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 10 a 94 ca, situé à Lomé Aflao Apédokoè Gbomamé, préfecture du Golfe, et borné au Nord par une rue de 12 m, au Sud par une rue de 18 m, à l'Est par une rue de 12 m et à l'Ouest par la propriété AZANGLO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42390 déposée le 26 - 03 - 2015, M. KANEKATOUA Y. Erique Batouala, profession : directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 25 a 05 ca, situé à Tsévié Davié Dzogbé, préfecture de Zio, et borné au Nord par une rue existante de 14 m, au Sud par une rue existante de 14 m, à l'Est par la collectivité SAKA KOUMA et à l'Ouest par les propriétés SODANGBE et EDOH SIHODE Komlan.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42391 déposée le 26 - 03 - 2015, M. TCHEDRE Koukoura Mantorah, profession : informaticien, demeurant et domicilié à Lomé Bè-Kpota, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 09 a 71 ca, situé à Lomé Sanguéra Madjikipéto, préfecture du Golfe, et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud, à l'Est par la collectivité AYITE VIZA et à l'Ouest par une rue de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42392 déposée le 26 - 03 - 2015, Mme BISSANG Némè, épouse KPATCHA, profession : agent à la DADC, demeurant et domiciliée à Lomé Agoè-Nyigé Légbassopé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 12 a 64 ca, situé à Tsévié Kovié Hoekpodji, préfecture de Zio, et borné au Nord, au Sud, à l'Est par la collectivité AGBOLESSOU et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42393 déposée le 26 - 03 - 2015, M. BISSANG Manzamesso, profession : militaire, demeurant et domicilié à Lomé Agoè-Nyivé Alinka, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en deux parcelles de terrains ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 37 a 55 ca, situé à Tsévié kovié Hoékpodji, préfecture de Zio, et borné : Surface A : au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité AGBOLESSOU et au Sud par une rue non dénommée de 14 m.

Surface B : au Nord par une rue non dénommée de 14 m, au Sud par une rue non dénommée de 16 m, à l'Est par la collectivité AGBOLESSOU et à l'Ouest par la route Noépé-Kovié de 70 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42394 déposée le 26 - 03 - 2015, Mme LAWSON Adjoa, née SEWOA, profession : commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 22 a 92 ca, situé à Lomé Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Apédokoè, et borné au Nord par les propriétés ADETCHE et GAMON, au Sud par la propriété Agboho BOTOZAN, à l'Est par la propriété Klouvi BOTOZAN et à l'Ouest par la propriété Atsou GBONGLI.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42395 déposée le 27 - 03 - 2015, M. KOSSIGAN Midjanoudo, profession : électricien d'équipement, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 29 a 95 ca, situé à Lomé Ségbé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Akato Avoémé et borné au Nord par la propriété de la collectivité AVOUSSOU, au Sud par une rue en projet de 18 m, à l'Est et à l'Ouest par des rues de 14 m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42396 déposée le 27 - 03 - 2015, M. AZOMEDON Kokoutché, profession : directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 00 ca, situé à Lomé Kanyi Kopé, préfecture du Golfe, et borné au Nord, au Sud, à l'Ouest par les lots respectivement n°s 1167, 1169 et 1168 B et à l'Est par une rue de 28 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42397 déposée le 27 - 03 - 2015, M. BYLL ATA Kouam, profession : retraité, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04 a 85 ca, situé à Lomé Baguida, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Yovokomé et borné au Nord par les lots n°s 243 A et 244 A, au Sud et à l'Est par des rues respectivement de 16 m et 14 m et à l'Ouest par le lot n° 242.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42398 déposée le 27 - 03 - 2015, M. SEDJRO Kodjo M., profession : cadre de banque, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 22 a 46 ca, situé à Vogan Djrékpo Magou, préfecture de Vo, connu sous le nom de Apégomé et borné au Nord par une rue non dénommée de 10 m, au Sud par une rue non dénommée de 12 m, à l'Est et à l'Ouest par la propriété HOUNKPATI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42399 déposée le 27 - 03 - 2015, M. TCHAGBELE Sadamba, profession : ingénieur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 44 a 79 ca, situé à Lomé Sanguera, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Dékpo et borné au Nord, au Sud, à l'Est par la collectivité HOUNKPETOR et à l'Ouest par la collectivité TSOGBENYO BEDI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42400 déposée le 27 - 03 - 2015, Mme AKPA Yawa Dzrawotodo Mana Enavatiwo, profession : inspecteur des impôts, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 67 ca, situé à Lomé Agoè-Nyivé Démakpoè, préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot 660 A, au Sud par une rue non dénommée de 14 m à l'Est par le lot n° 663 B et à l'Ouest par le surplus du lots 660 A.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42401 déposée le 27 - 03 - 2015, M. IDOH Kossi, profession : restaurateur, de passage à Lomé et domicilié aux USA, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01 ha 35 a 07 ca, situé à Tsévié Mission-Tové, préfecture de Zio, connu sous le nom de Ahakanu et borné au Nord par la propriété AKPALOU, au Sud et à l'Ouest par la collectivité ALADEY et à l'Est par la propriété GAGBO et la collectivité AZIADOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42402 déposée le 27 - 03 - 2015, M. IDOH Kossi, profession : restaurateur, de passage à Lomé et domicilié aux USA, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 ha 09 a 09 ca, situé à Tsévié Wli Gbégamé, préfecture de Zio, et borné au Nord par la propriété Elisabeth, au Sud et à l'Ouest par la collectivité AZIAYIBOR et à l'Est par la route Gbégamé-Kovié de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42403 déposée le 27 - 03 - 2015, M. IDOH Kossi, profession : restaurateur, de passage à Lomé et domicilié aux USA, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 90 a 29 ca, situé à Tsévié Mission -Tové, préfecture de Zio, connu sous le nom de Héyivé et borné au Nord par la collectivité TEKPOR, au Sud par la propriété AZIADOU, à l'Est par la propriété TENGUE et la collectivité TEKPOR et à l'ouest par la collectivité AGBOFA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42404 déposée le 27 - 03 - 2015, M. IDOH Kossi, profession : restaurateur, de passage à Lomé et domicilié aux USA, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 10 ha 04 a 98 ca, situé à Gamé Kobé, préfecture de Zio, connu sous le nom de Nouvé et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité TEMENEKOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42405 déposée le 27 - 03 - 2015, M. SITTIE Ayayi Djubili, profession : entrepreneur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme de deux polygones irréguliers d'une contenance totale de 68 a 35 ca, situé à Tsévié Mission-Tové Houndiké, préfecture de Zio, et borné au Nord, au Sud par des rues existantes de 16 m et 20 m, à l'Est par une rue de 16 m et à l'Ouest par la propriété AGBEBADA pour la partie A.

- Nord, Sud par des rues existantes de 16 m et 20 m, à l'Est par la propriété AGBEBADA et à l'Ouest par une rue de 16 m pour la partie B.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42406 déposée le 27 - 03 - 2015, M. SALIFOU Birama, profession : retraité, demeurant et domicilié à Sokodé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 30 a 02 ca, situé à Lomé Agoè-Nyivé Kové, préfecture du Golfe, et borné au Nord par la collectivité AFOUME, au Sud par la propriété AFOUME Mivéléssome, à l'Est par la propriété MIVELESSOME AFOUME et à l'Ouest par la propriété LAWSON.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42407 déposée le 27 - 03 - 2015, M. DANIGUE Bedem-Bodom, profession : sous-officier des FAT, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 ha 05 a 51 ca, situé à Tsévié Dalavé Hémé, préfecture de Zio et borné au Nord par la propriété JOB et AYASSOU, au Sud par la propriété GAPE, à l'Est par la collectivité LOVI et à l'Ouest par la propriété JOB.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42408 déposée le 27 - 03 - 2015, M. DANIGUE Bedem-Bodom, profession : sous-officier des FAT, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 59 a 95 ca, situé à Tsévié Dalavé Adové, préfecture de Zio, et borné au Nord, au Sud, à l'Est par des rues de 16 m et 14 m chacune non dénommée et à l'Ouest par la propriété AYASSOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42409 déposée le 27 - 03 - 2015, M. ABLE Koffi, profession : agent d'assurances, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 35 a 95 ca, situé à Lomé Kélégougan, préfecture du Golfe, et borné au Nord par une rue de 10 m, au Sud par une rue de 14 m, à l'Est par la collectivité ANTHONY et à l'Ouest par la route nationale n° 34 Lomé-Vogan.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42410 déposée le 27 - 03 - 2015, M. BYLL Kwadjossan Pafio, profession : déclarant en douanes, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 30 a 14 ca, situé à Kévé Akepé Wovui Zénénou, préfecture de l'Avé, et borné au Nord par la collectivité AVOUGLA, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par des rues de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42411 déposée le 30 - 03 - 2015, Mme ASSIONGBOR Cécilia, profession : revendeuse, demeurant à Nyékonakpoè et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 81 ca, situé à Aného Afidényigban, préfecture des Lacs, et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité AGBADESSI AKAKPOSSA.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42412 déposée le 30 - 03 - 2015, M. NUWOE Justice Elie, profession : informaticien, demeurant et domicilié Agoè Assiyéy, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 30 a 16 ca, situé à Tsévié Mission-Tové Adidomé, préfecture de Zio, et borné au Nord par une rue de 20 m, au Sud par une rue de 16 m, à l'Est et à l'Ouest par des rues de 14 m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42413 déposée le 30 - 03 - 2015, M. BLOUKOU Kodjo, profession : magasinier, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 08 a 21 ca, situé à Lomé Anfame-Nord, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Adidomé et borné au Nord par le lot n° 1102 B, au Sud par le lot n° 1105 C, à l'Est par les lots N° 1104 et 1105 B et à l'Ouest par une rue non dénommée de 8 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42414 déposée le 30 - 03 - 2015, M. NIMON Koboya, profession : opérateur économique, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 08 a 96 ca, situé à Lomé Afiao Lankouvi, préfecture du Golfe, et borné au Nord par une rue de 20 m, au Sud par le lot n° 116 B, à l'Est par le lot n° 117 bis et à l'Ouest par la rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42415 déposée le 30 - 03 - 2015, Le Révérend Père AFOLA Elias Kossi Mensah, profession : religieux, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 95 a 81 ca, situé à Lomé Afiao Sagbado, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Djivon Logoté et borné au Nord par les collectivités DOSSE-GBLIM Aziagno et TSIMESSE Babou, au Sud par la route Adidogomé-Ségbé, à l'Est par un passage de 5 m et à l'Ouest par une rue de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42416 déposée le 30 - 03 - 2015, M. VIGLO Kodjo, profession : directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 17 a 96 ca, situé à Tsévié Davié Tékpô, préfecture de Zio, et borné au Nord, au Sud et à l'Est par des rues de 16 m chacune et à l'Ouest par la propriété de ELO Komi Dieudonné.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels

Suivant réquisition, n° 42417 déposée le 30 - 03 - 2015, M. VIGLO Kodjo, profession : directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 17 a 96 ca, situé à Tsévié Davié Tékpô, préfecture de Zio, et borné au Nord par la propriété ELO Komi Dieudonné, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par des rues de 16 m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42418 déposée le 30 - 03 - 2015, Mme AGBODAN Dédé, profession : revendeuse, demeurant à Nyékonakpoè et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 05 ca, situé à Lomé Avépozo, préfecture du Golfe, et borné au Nord par une rue de 12 m, au Sud par une rue de 14 m, à l'Est par la collectivité SEWONOU et à l'Ouest par le titre foncier n° 26118 RT.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42419 déposée le 31-03-2015, M. SALAMI Nadjimou, profession : commerçant demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 4 a 44 ca, situé à Lomé Aflao / préfecture de Golfe, connu sous le nom de Apédokoe et borné au Nord par la propriété de GALI Amouzou, au Sud par la propriété de SÉGNON Déhoou, à l'Est par AHIAGUE Awechigbé et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42420 déposée le 31-03-2015, Mme ABOUBAKAR-ABOUDOURAFIOU Rachidatou, profession : commerçante, demeurant à Koln (Allemagne) et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 89 ca, situé à Lomé Aflao Avédji Anyigbé / préfecture du Golfe et borné au Nord par le lot n° 710, au Sud par une rue de 24 m, à l'Est par le lot n° 713, et à l'Ouest par le lot n° 709.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42421 déposée le 31-03-2015, Mme ABOUBAKAR-ABOUDOURAFIOU Roukeyatou, profession : ménagère, demeurant à Wormo (Allemagne) et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 88 ca, situé à Lomé Aflao Avédji Anyigbé / préfecture de Golfe et borné au Nord par le lot n° 710, au Sud par une rue de 24 m, à l'Est par le lot n° 711 B et et à l'Ouest par le lot n° 709.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42422 déposée le 31-03-2015, M. KOMBATE BOMBOMA Nangbong, profession : économiste gestionnaire, demeurant à Lomé Agoè Nyivé Cacaveli et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 98 ca, situé à Lomé Aflao Sagbado / préfecture Golfe, connu sous le nom de Logoté et borné au Nord, au Sud, à l'Est par les propriétés de DABLA Anani et ALOMENOUE Edoh et à l'Est par une rue de 24 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42423 déposée le 31-03-2015, Mme AMOUZOU Azamati Elecessi, profession : employée de banque, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 98 ca, situé à Lomé Sanguéra Konhé / préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété de AYIVOR K. M. Adjidjéji et à l'Est par une rue existante de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42424 déposée le 31-03-2015, M. KOUFESSI Piabalo, profession : staticien, demeurant à Lomé Agoè - Zongo et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 00 ca, situé à Lomé Agoè Nyivé Togblékopé Fidokpui / préfecture de Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Est la collectivité DOVON et à l'Ouest par une rue non dénommée de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42425 déposée le 31-03-2015, M. TCHAPO Allassan, profession : gestionnaire, demeurant à Lomé Avédji et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2 a 98 ca, situé à Lomé Sanguéra Assiko / préfecture de Golfe et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété AHOLOU, au Sud par une rue non dénommée de 18 m et à l'Est par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42426 déposée le 31-03-2015, M. GUEKOU Kadira, profession : employé de banque, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 00 ca, situé à Lomé Légbassito / préfecture de Golfe, connu sous le nom de Amédenta et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la collectivité AKALIPO et à l'Est par une rue existante de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42427 déposée le 31-03-2015, Mme MENSAH Agnoko Sika, épouse EDOU, profession : animatrice rurale, demeurant à Notsè Naolo, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 00 ca, situé à Lomé Sanguéra / préfecture de Golfe, connu sous le nom de Sanyinamé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété de AZOUGO Yao et à l'Ouest par une rue existante de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42428 déposée le 01-04-2015, M. KUEGAH Folly, profession : docteur en informatique, demeurant à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 10 ha 51 a 96 ca, situé à Kévé Badja / préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Agoudja et borné au Nord par la route Kévé Agoudja et la propriété GALLEY Dideto, au Sud par les propriétés de GALLEY Koffi et EZI Kpadenou, à l'Est par les propriétés de DJEDJE Kpati et GALLEY Akossiwa et à l'Ouest par la propriété de EZI Kpadenou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42429 déposée le 01-04-2015, M. KOBANA Komlan, profession : délégué médical, demeurant à Lomé Tokoin Forever, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 10 a 87 ca, situé à Tsévié Mission-Tové / préfecture de Zio, connu sous le nom de Kpogonou Agblekpoe et borné au Nord par la propriété de HONKOU Donkou, au Sud par la propriété SOWOU, à l'Est par une propriété non dénommée et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42430 déposée le 01-04-2015, M. AHOANSOU Thomas Djradoto, profession : retraité, demeurant à Lomé Tokoin Tamé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 3 a 66 ca, situé à Lomé / préfecture du Golfe, connu sous le nom de Tokoin Tamé et borné au Nord par l'Avenue AKEI de 20 m, au Sud par le lot n° 4, à l'Est par une rue NASSIKA de 12 m et à l'Ouest par le lot n° 3.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42431, déposée le 01-04-2015, M. TOUGLO Kódjo Enyonam, profession : chargé communication, demeurant à Lomé Avédji Sito, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 33 ca, situé à Agoé Nyivé, connu sous le nom de Zogbé et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété de la collectivité NOSSI et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42432 déposée le 01-04-2015, M. KETOGLO Kwami, profession : cadre de banque, demeurant à Lomé Nyékonakpoé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 1 ha 29 a 44 ca, situé à Mission Tové / préfecture de Zio, connu sous le nom de Dakpoeto et borné au Nord par la propriété de SAKPA Apédo, au Sud par la propriété de KPONVI Kokou, à l'Est par la propriété de TOAKO et à l'Ouest par la propriété de la collectivité AZIAKA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42433 déposée le 01-04-2015, M. SOUKA N'Soua, profession : commerçant, demeurant à Lomé Aflao Gakli, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 23 a 79 ca, situé à Lomé Légbassito / préfecture du Golfe, connu sous le nom de Atieme et borné au Nord par la propriété de MISSISSO Kodjovi, au Sud par une rue existante de 14 m, à l'Est par la propriété de la collectivité AHOUI et à l'Ouest par la propriété de la collectivité ADZELI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42434 déposée le 01-04-2015, Mme EZOULA Assimdja, épouse ABODJI, profession : employée de banque, demeurant à Lomé Kégué et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 2 a 01 ca, situé à Lomé Agoènyivé Togomé / préfecture de Golfe et borné au Nord par une rue de 20 m, au Sud et à l'Ouest par le lot n° 11 et à l'Est par le lot n° 12.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42435 déposée le 01-04-2015, Mme TAMAKLOE Lucky Elom Yawa, profession : coiffeuse, demeurant à Lomé Nyékonakpoè et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 03 ca, situé à Lomé Afiao Wougome / préfecture de Golfe, connu sous le nom de Dekpo et borné au Nord, au Sud, à l'Est par la propriété de AHIAMBLE Kokouvi.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42436 déposée le 01-04-2015, M. VERDIER Kouami et Mme ROLAND Nicole, épouse WILSON, profession : directeur de société et administratrice, demeurant à Lomé et domicilié à Lomé, majeurs non interdits, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 4 a 17 ca, situé à Lomé Hédjranawoé / préfecture de Golfe et borné au Nord par le lot n° 2633A, au Sud par une rue de 14 m, à l'Est par une rue de 12 m et à l'Ouest par le lot n° 2631.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42437 déposée le 01-04-2015, Mlle BIO Loni Elsam, représentée par sa maman Mme AWIZOBA Bouwedew, profession : ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 a 99 ca, situé à Lomé Atsanté - Est - Islamique Commune de Lomé et borné au Nord et à l'Est par des rues de 14 m chacune, au Sud et à l'Ouest par les lots n° 82 bis et 80.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à Mlle BIO Loni Elsam et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42438 déposée le 01-04-2015, M. AMEGBLETO Atsou Elom Yao, profession : technicien supérieur informatique, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 91 ca, situé à Lomé Afiao Apédokoè, préfecture du Golfe et borné au Nord par la propriété de ADJEVI, au Sud et à l'Est par DAMAGNY Atsou et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42439 déposée le 01-04-2015, M. TELOU Akawilou, profession : directeur de société, demeurant à Lomé Agoè et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 75 a 37 ca, situé à Tsévié Mission Tové, préfecture de Zio, connu sous le nom d'Agossito et borné au Nord, au Sud, à l'Est à l'Ouest par des rues de 14 m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42440 déposée le 01-04-2015, M. NYAVOR Kougnewodo, profession : topographe - dessinateur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 13 a 59 ca, situé à Lebe Yagon Abawo Kpota / préfecture de Zio et borné au Nord, à l'Est par la collectivité AGBEGNAN, au Sud et à l'Ouest par des rues de 16 m et 14 m chacune non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42441 déposée le 01-04-2015, M. AKAKPO Attisso Mawuena, profession : sociologue, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 00 ca, situé à Lomé Agoènyivé Logopé / préfecture de Golfe et borné au Nord, à l'Est, à l'Ouest par les lots n°s 1083, 1082 bis et 1085 et au Sud par une rue de 14 m non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42442 déposée le 01-04-2015, M. KPODEHOUN Jean - Pierre Akouété Kwami, profession : ingénieur génie civil, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 00 ca, situé à Lomé Hédzranawoé / préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est, à l'Ouest par les lots n° 595 bis, 585 bis et 584 et au Sud par une rue de 16 m en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42443 déposée le 01-04-2015, M. NYAVOR Kougnéwodo, profession : topographe dessinateur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 13 a 51 ca, situé à Lebe Yagon Abawo Kpota / préfecture de Zio et borné au Nord, à l'Ouest par la collectivité AGBEGNAN, au Sud et à l'Est par des rues de 14 m chacune non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42444 déposée le 01-04-2015, M. AMOUZOU Komi Nicolas, profession : retraité, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 21 a 90 ca, situé à Lomé Aflao Lankouvi Zogbé / préfecture de Golfe et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud par la propriété de Koffisse ADZAKPA, à l'Est par une rue de 22 m, à l'Ouest par la collectivité LAWADAN.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42445 déposée le 01-04-2015, Mme MISSEBUKPO Ablavi Midodzi, profession : secrétaire - comptable, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 a 99 ca, situé à Lébé Abolavé / préfecture de Zio et borné au Nord, à l'Est par des rues de 16 m et 14 m chacune non dénommée et au Sud et à l'Ouest par la collectivité ADELGNASSI.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42446 déposée le 01-04-2015, M. NIMON Koboya, profession : opérateur économique, demeurant à Lomé Agoè Nyivé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 00 ca, situé à Lomé Sanguéra / préfecture de Golfe, connu sous le nom de Djigbé et borné au Nord, au Sud, et à l'Est par la propriété de SOWONOU Bokon et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42447 déposée le 02-04-2015, M. TIDJANI Inoussa, profession : commerçant, demeurant à Lomé Togblékopé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 4 a 83 ca, situé à Lomé Togblékopé / préfecture de Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 10 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de AMOUZOU S. Kossi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42448 déposée le 02-04-2015, M. SITTIE Ayayi Djubili, profession : entrepreneur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 7 a 84 ca, situé à Lomé Tokoin Hédzranawoè / préfecture de Golfe et borné au Nord par une rue non dénommée de 16 m, au Sud par le lot n° 1513, à l'Est par le lot n° 1520 et à l'Ouest par le lot n° 1518.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42449 déposée le 02 - 04 - 2015, M. AGBOZO Attisso, profession : déclarant en douanes, demeurant à Lomé Wonyomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 00 ca, situé à Lomé Aflao Sagbado, préfecture du Golfe, et borné au Nord par des lots N° 07 et 09, au Sud par une rue non dénommée de 16 m, à l'Est par le lot N° 10 et à l'Ouest par une rue R. A.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42450 déposée le 02 - 04 - 2015, M. AMEDEGNATO Messoumagnoin Dégnon, profession : retraité, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 99 ca, situé à Kévé Aképé Aképédo Dzikoussodé-Kopé, préfecture de l'Avé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la collectivité MAWUNYO et à l'Est par une Rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42451 déposée le 02 - 04 - 2015, M. AMEDEGNATO Messoumagnoin Dégnon, profession : retraité, demeurant à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 24 a 70 ca, situé à Kévé Aképédo Dzikoussodé, préfecture de l'Avé, et borné au Nord par la collectivité MAWUNYO, au Sud par la propriété AZAGLO Aleke, à l'Est par une rue de 14 m et à l'Ouest par une rue de 18 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42452 déposée le 02 - 04 - 2015, M. PLASSI Aboka Cyril, profession : directeur de Société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 01 ca, situé à Lomé - Adakpamé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Kagni-Kopé et borné au Nord par le lot N° 638, au Sud par une rue nom dénommée de 14 m, à l'Est par le lot N° 640 et à l'Ouest par le lot N° 637.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42453 déposée le 02 - 04 - 2015, M. FOLLY Assiongbon Innocent, profession : directeur de société, demeurant à Baguida et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 00 ca, situé à Lomé Baguida, connu sous le nom de Afanoukpé, préfecture du Golfe, et borné au Nord par la propriété DANOU Koumako, au Sud par une piste des champs de 14 m, à l'Est par la propriété AKAKPO Nyedewogbo et à l'Ouest par les héritiers TSISSÉGLO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42454 déposée le 02 - 04 - 2015, M. AFANOU Kossi Mawule, profession : employé de banque, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 a 48 ca, situé à Lomé Agoényivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Sogbossito et borné au Nord et à l'Ouest par la collectivité NYANVI, au Sud par une rue de 14 m et à l'Est par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42455 déposée le 02 - 04 - 2015, M. TAKPAYA Kpélou, profession : employé de banque, demeurant à Lomé Avédji et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 04 a 28 ca, situé à Lomé Légbassito Kové, préfecture du Golfe, et borné au Nord par la propriété SENOU Koami Koumedjina, au Sud par la propriété AGBODJAN Labité, à l'Est par une rue de 14 m et à l'Ouest par la collectivité AKOLIPO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42456 déposée le 02 - 04 - 2015, M. AKAKPO Enyonam Mawuto, profession : cadre de banque, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 20 ca, situé à Gbodjome, préfecture des Lacs, et borné au Nord par EKLOU Amaglo, au Sud par la collectivité ADELA, à l'Est par la propriété DOSSOU et à l'Est par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42457 déposée le 02 - 04 - 2015, M. LEGUEDE Amévi, profession : opticien, demeurant à Lomé Kégué et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 03 a 46 ca, situé à Lomé - Tokoin Hôpital, préfecture du Golfe, et borné au Nord par le boulevard des Armées de 20 m, au Sud par un lot N° identifié à l'Est par une rue de 10 m et à l'Ouest par le TF N° 17123.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42458 déposée le 02 - 04 - 2015, M. AFOLABI Nourou, profession : revendeur, demeurant à Lomé Adidogomé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 46 ca, situé à Lomé Agoényivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Telessou et borné au Nord, à l'Est par la propriété GATOR, au Sud par une ruelle de 6 m et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42459 déposée le 03 - 04 - 2015, M. MODJOM Nadjombé, profession : technicien informatique, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 58 ca, situé à Lomé Aflao Sagbado, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud, à l'Ouest par la collectivité SEMEKONAWO et à l'Est par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42460 déposée le 03 - 04 - 2015, M. MISSIHOUN Kokou, profession : gestionnaire, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 02 ca, situé à Lomé Anfamé Nord, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud et à l'Est par les lots N°s 1229, 1231B et 1232 respectivement et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42461 déposée le 03 - 04 - 2015, M. KATANGA Makiliwè, profession : commissaire principal de la police, demeurant à Lomé Kégué et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Djagblé Gbamakopé, préfecture de Zio, connu sous le nom de Tokoin et borné au Nord, à l'Est, à l'Ouest par GBAMA Atta et au Sud par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42462 déposée le 03 - 04 - 2015, M. ASSIH Agossoyé, profession : retraité, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 46 ha 82 a 48 ca, situé à Tabligbo Yotokopé Maikou, préfecture de Yoto, et borné au Nord, à l'Est par la propriété ATIDJE, au Sud par la route Kpélé-Yotokopé et à l'Ouest par la propriété ASSIH Agossoyé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42463 déposée le 03 - 04 - 2015, M. ATTIKOSSIE Doteh Kossi, profession : mécanicien auto, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 02 ca, situé à Lomé Agoényivé, préfecture du Golfe, et borné au Nord, au Sud, à l'Est par la collectivité TEKPA AWOUDJA et à l'Ouest par une rue de 20 m existante.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42464 déposée le 03 - 04 - 2015, M. ATTIKOSSIE Doteh Kossi, profession : mécanicien auto, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 1 a 51 ca, situé à Lomé Agoenyivé Ahonkpoe, préfecture du Golfe, et borné au Nord, à l'Ouest par les héritiers AWOUDJA ADEBE, au Sud par TESSOU AVOUDIGBE et à l'Est par la route Ahonkpoe-Alinka de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42465 déposée le 03 - 04 - 2015, Mme SANVEE Massan épouse DOE BRUCE, profession : commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6 ha 64 a 77 ca, situé à Kévé-Tovegan Amakpé, préfecture de l'Avé, et borné au Nord par la route de NYAMESSIVA de 20 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest respectivement par les propriétés SEGBEDJI Dotsou, Dovi Sodemekou Foli et SEGBEDJI Dotsou.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42466 déposée le 03 - 04 - 2015, Mmè VOUMADZI Adzowa, profession : commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 19 a 07 ca, situé à Lomé Kélégougan, préfecture du Golfe, et borné au Nord par une rue de 6 m, au Sud par le lot N° 1744, à l'Est par une rue de 16 m non dénommée et à l'Ouest par la route de DJAGBLE.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42467 déposée le 03 - 04 - 2015, Mme AKA Amivi Jacqueline, profession : directrice de société, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1 ha 20 a 15 ca, situé à Tabligbo- Ville Kpodji, préfecture de Yoto et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par les propriétés respectivement AZIAMBOU Viagbo, AGBOYI Messan, KOUDAKPO Agboyi et DANGBA Kogno et HOUMALI.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42468 déposée le 03 - 04 - 2015, M. ADAMAZAN TEKOU Yaovi Assiogbon, profession : commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, mandataire de M. DANSOU Koffi, revendeur, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 a 56 ca, situé à Lomé Aflao Wougomé, préfecture du Golfe, et borné au Nord, à l'Est par les propriétaires FIAWONOU et DANSOMON, au Sud et à l'Ouest par des rues de 20 m et de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42469 déposée le 03 - 04 - 2015, M. ADAMAZAN TEKOU Yaovi Assiogbon, profession : commerçant, demeurant et domicilié à Nukafu Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 a 98 ca, situé à Lomé Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Ségbé Kpodji et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété BLIKA Anthony, au Sud et à l'Est par des rues de 14 m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42470 déposée le 03 - 04 - 2015, M. ADAMAZAN TEKOU Yaovi Assiogbon, profession : commerçant, demeurant à Lomé Nukafu, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 13 a 64 ca, situé à Lomé Aflao Wougome, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Badougbe et borné au Nord et à l'Est par la propriété FIAWONOU Agbénowossi, au Sud par une rue de 20 m et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42471 déposée le 03 - 04 - 2015, M. AMANGA Komi, profession : Médecin, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 45 ca, situé à Agoényivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Sogbossito et borné au Nord et à l'Est par la propriété DOLA Egbeto, au Sud par une rue non dénommée de 20 m et à l'Ouest par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42472 déposée le 03 - 04 - 2015, Mme KOUSSANDJA KABOU Amah Lydia, profession : revendeuse, demeurant à Lomé Attiégo et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 2 a 99 ca, situé à Lomé Agoényivé Adjougba, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Togome et borné au Nord et au Sud par la propriété AGBABLI, à l'Est par une rue non dénommée de 50 m et à l'Ouest par la propriété de la collectivité TOKO.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42473 déposée le 07 - 04 - 2015, Mlle KPANTE Koumbong Brigitte, profession étudiante, demeurant à Lomé Agoè-Nyivé et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 00 ca, situé à Lomé Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Fiové et borné au Nord par la route Agoè-Nyivé Mission-Tové de 28 m, au Sud par le lot N° 27, à l'Est et à l'Ouest par les lots respectivement n° 18 et 17 A.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42474 déposée le 07 - 04 - 2015, M. TOGNI Kowouvi Viwoka Jules, profession : technicien supérieur informaticien, demeurant à Kara de passage à Lomé et domicilié, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 62 ca, situé à Lomé Sanguéra, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Wougome Kleme et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété ATANDJI Koffi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42475 déposée le 07 - 04 - 2015, M. TOGNI Kowouvi Viwoka, profession : technicien supérieur informaticien, demeurant à Kara de passage à Lomé et domicilié, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1 ha 00 a 45 ca, situé à Tsévié Mission-Tové, préfecture du Zio, connu sous le nom de Héyive et borné au Nord par la propriété de la collectivité TEKPOR, au Sud par la propriété des collectivités AWUITO et GBETE, à l'Est par la propriété AZIADOU et à l'Ouest par les propriétés des collectivités AZIADOU et AGBOFA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42476 déposée le 08 - 04 - 2015, Mme AHADJI Adjovi, profession : ménagère, demeurant à Bè Gbegnedji et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 24 a 00 ca, situé à Tsévié-Davié Noudjonoui, préfecture de Zio, et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud par une rue de 20 m, à l'Est par la propriété AHADJI Komi et à l'Ouest par la collectivité BOSSRO DOUPE.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42477 déposée le 08 - 04 - 2015, M. ADOUGBA TAMEGNON Hékou, profession : retraité, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 20 ha 38 a 52 ca, situé à Badja Agoudja, préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Amakpé et borné au Nord par la propriété AGOSSA Sayi et collectivité ALAGLO, au Sud par la collectivité BARA et la propriété GBEBLEWOU, à l'Est par les propriétés DUNYGBA et LAWSON-BODY Nadou et à l'Ouest par la propriété AWOUSSI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42478 déposée le 08 - 04 - 2015, Mlle MAGLOE Yawa, profession : professeur, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 01 ca, situé à Lomé Aflao Sagbado Adelokomé, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité PASSAKOU Ewoessan.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42479 déposée le 11-04-2015, Mme KPANKA Tiroma, épouse ALETA, profession : commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 98 ca, situé à Lomé Djagblé Kpota, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Est par la propriété de AGBO, au Sud par une rue de 18 m et à l'Ouest par une rue de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42480 déposée le 08-04-2015, M. ADZESSI ZIDA Koffi Prosper, profession : secrétaire du conseil, demeurant et domiciliée à Kpalimé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 a 99 ca, situé à Lomé Aflao Adidogomé, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Est par la propriété de ZOTOU Kodjogan, au Sud par la route Adidogomé Ségbé et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42481 déposée le 08-04-2015, M. AGBOVON Klou, profession : retraité, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 09 a 91 ca, situé à Lomé Sanguéra, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Nanégbé et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud par la propriété de AVOKA, à l'Est par une rue de 14 m et à l'Ouest par une rue de 30 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42482 déposée le 08-04-2015, M. AGBOVON Klou, profession : retraité, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 25 a 00 ca, situé à Lomé Sanguéra, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Nanégbé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la collectivité ZEGBATO et à l'Est par une rue de 25 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42483 déposée le 08-04-2015, M. YARK Damehane, profession : officier des FAT, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 10 ha 00 a 49 ca, situé à Kévé, préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Badja Koudjragbé et borné au Nord par la collectivité HEKOU, au Sud par la propriété CUDJOE Kuami, à l'Est par la collectivité POUAME et DJOGBLE Amouzou et à l'Ouest par la collectivité MANASSEY et la propriété AVOGAN AKAKPO AKOUTSA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42484 déposée le 08-04-2015, M. IDOH Kossi, profession : restaurateur, demeurant aux USA de passage à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 43 a 79 ca, situé à Tsévié Mission-Tové Dzagbaté, préfecture du Zio et borné au Nord par TOUGLO TOOKO, au Sud par la propriété de TOUGLO Kokou, à l'Est par la propriété de GAGBA Anani et à l'Ouest par la collectivité DZOGUENOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42485 déposée le 08-04-2015, M. BAGOU Kodjo M. Félix, profession : entrepreneur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 3 a 25 ca, situé à Lomé Aflao Amadahomé, préfecture du Golfe et borné au Nord et à l'Ouest par des rues de 14 m, au Sud par la collectivité GUEMEDJI et à l'Est par la propriété AYI Akakpo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42486 déposée le 08-04-2015, Mme MEKOUN Sossivi, profession : commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 24 a 00 ca, situé à Tsévié Didomé, préfecture du Zio, connu sous le nom de Landjou et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété de AFAKE Ayaba, au Sud par les propriétés de AFAKE Koffi et MEKOUN Ayaba et à l'Est par une rue de 18 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42487 déposée le 08-04-2015, M. KOUKO Raymond Fidèle, profession : comptable, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 66 a 98 ca, situé à Aného Devikinmé, préfecture des Lacs, connu sous le nom de Dévikinmé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par des rues de 14 m chacune et à l'Est par une rue de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42488 déposée le 08-04-2015, M. KOUKO Raymond Fidèle, profession : comptable, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 27 a 51 ca, situé à Aného Devikinmé, préfecture des Lacs et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud et à l'Est par des rues de 20 m et la collectivité AGBEGBLOGNA et à l'Ouest par la collectivité AGBEGBLOGNA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42489 déposée le 08-04-2015, M. TEPE Kossi, profession : enseignant chercheur info, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 3 a 72 ca, situé à Lomé Baguida, préfecture du Golfe et borné au Nord par les lots n° 2278 A et 2279 A, au Sud par une rue de 14 m, à l'Est par le lot n° 2279 B et à l'Ouest par une rue de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42490 déposée le 09-04-2015, Mlle YODO Eyassinam, profession : assistante de gestion d'entreprise, demeurant en France, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 24 a 00 ca, situé à Tsévié Davié, préfecture du Zio, connu sous le nom de Atitévé et borné au Nord et à l'Est par des rues en projet respectivement de 14 m et 18 m chacune, au Sud et à l'Ouest par la propriété de FIONOU Anato.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42491 déposée le 09-04-2015, M. DAGO LALLE Tilabla, profession : fonctionnaire des douanes, demeurant à Lomé Agoènyivé et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 00 ca, situé à Lomé Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Togblékopé Akoun, et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par la propriété de la collectivité GAVI et à l'Est par une rue de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42492 déposée le 09-04-2015, Mme AKUESSON Assion Enyonam, profession : commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 91 ca, situé à Lomé Agoè-Nyivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Dingblé et borné au Nord, au Sud et à l'Ouest par les lots respectivement n° 639, 635 et 637 et à l'Est par une rue en projet de 12 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42493 déposée le 09-04-2015, M. IDRISSOU Hasmiou, profession : directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 97 ca, situé à Lomé Afiao Klémé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Kpodji et borné au Nord par la propriété de IDRISSOU Memounatou, au Sud et à l'Ouest par la propriété de TUKPUI Ahiamadji Komtanvi et à l'Est par une rue non dénommée de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42494 déposée le 09-04-2015, Mme TOKPLE Adjatoubé, épouse LOKKO Enyonam, profession : revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 7 a 30 ca, situé à Lomé Cité OUA2000 Lomé II Atchanté, préfecture du Golfe et borné au Nord par un carrefour, au Sud par les lots n°s 80 et 81 B et à l'Est par une rue de 16 m non dénommée, à l'Ouest par une rue de 16 m non dénommée également.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42495 déposée le 09-04-2015, M. de SOUZA Olatoundé Toussaint, profession : commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 4 a 29 ca, situé à Lomé Baguida Sud-Ouest La Détente, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est, à l'Ouest par les lots n°s 309, 308, 310 et 307 et au Sud par une rue de 20 m non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42496 déposée le 09-04-2015, M. PETCHÉLEBIA Abalo Pgnakiwè, profession : magistrat, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1 ha 25 a 87 ca, situé à Lomé Togblékopé Atinka Danlé Kpodji, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de ASSIGNON Yao, SAKA Koffi, et BEWELI Médébè.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42497 déposée le 09-04-2015, M. DORSOU Komi Bocco, profession : revendeur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 10 a 19 ca, situé à Lomé Agoényivé centrale Nord E2 préfecture du Golfe et borné au Nord par les lots n° 275 A et 275 C, au Sud par une intersection de rues, à l'Est par la rue Adidogomé-Agoényivé de 25 m et à l'Ouest par une rue de 16 m non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42498 déposée le 09-04-2015, M. GUIDIGLO Komlanvi Norbert, profession : employé de bureau, demeurant et domicilié à Légbanou Djagblé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 88 a 64 ca, situé à Tsévié Wli Centre, préfecture du Zio et borné au Nord par la propriété de VOUVON Housrou, au Sud par la collectivité AZIAKPOTE, à l'Est par la propriété de NOUKPATI Kokouvi et à l'Ouest par la propriété de TODE Agbagno.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42499 déposée le 10-04-2015, Mme YELOUH Adjoa M. Edwige, profession : commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 4 a 85 ca, situé à Lomé Adobokomé, préfecture du Golfe et borné au Nord par le TF 176 CL, au Sud par l'avenue de 24 Janvier de 24 m, à l'Est par la rue d'Amoutivé de 20 m et à l'Ouest par ALFRED TOUDJI.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42500 déposée le 10-04-2015, Mme AKUE GOEH N. Djodjoe Kale, épouse KOUANDE, profession : ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 2 a 90 ca, situé à Lomé Agoènyivé lotissement gendarmerie, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 28 m non dénommée, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par les lots n° 127, 126 et 124.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42501 déposée le 10-04-2015, Mme AKUE GOEH N. Djodjoe Kale, épouse KOUANDE, profession : ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1 ha 19 a 48 ca, situé à Mission Tové Agovémé, préfecture du Zio et borné au Nord par la Promaïco, au Sud par la collectivité AMEDJROVI, à l'Est par la propriété de ALIPOE C. Koffi et à l'Ouest par la collectivité NYAGBLODJRO Hèdèdzi.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42502 déposée le 10-04-2015, M. SOKLOU Kossi, profession : contrôleur des douanes, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5 a 99 ca, situé à Lomé Togblé Kopé Zogbé, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de DZOKPATA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42503 déposée le 10-04-2015, M. SOKLOU Kossi, profession : contrôleur des douanes, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 12 a 69 ca, situé à Tsévié Davié Aviake, préfecture du Zio et borné au Nord, à l'Est par la collectivité ADEDJÉ, au Sud par une rue de 16 m, et à l'Ouest par une rue de 16 m non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42504 déposée le 10-04-2015, M. LAWANI Abdou Rafiou, profession : revendeur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 2 a 91 ca, situé à Lomé Afiao Sagbado Logoté, préfecture du Golfe et borné au Nord par une rue de 14 m non dénommée, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de FOLI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42505 déposée le 10-04-2015, M. BOUSSARI Abdou Rachidi, profession : commerçant, demeurant et domicilié à Sagbado Logoté, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 21 ca, situé à Lomé Sagbado Logoté, préfecture du Golfe et borné au Nord, au Sud, à l'Est par la propriété de AHONON DJIVON et à l'Ouest par une rue de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42506 déposée le 10-04-2015, Mme AGBOSSOU Antoinette, profession : ménagère, demeurant et domiciliée à Paris, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité française, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 00 ca, situé à Lomé Bè Adakpamé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Dabara Kondji et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété de la collectivité DADJIN et au Sud par une rue de 20 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42507 déposée le 10-04-2015, M. POTCHON Koffi, profession : topographe dessinateur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 2 a 95 ca, situé à Lomé Sanguéra, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Klikamé et borné au Nord, au Sud, à l'Est par la propriété de GBOGBO Komlan et à l'Ouest par la route Sanguéra Mission Tové de 30 m

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42508 déposée le 10-04-2015, M. DJEROUYOU Baguilatchian, profession : retraité, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 7 a 08 ca, situé à Lomé Sanguéra, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Dalikon et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété de la collectivité ASSIGNYO, au Sud par la route Sanguéra Agoényivé de 28 m et à l'Est par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42509 déposée le 10-04-2015, M. WALLA Besinam Tchédjé, profession : retraité, demeurant et domicilié à Lomé Aflao Totsigan-Gbonvé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5 a 11 ca, situé à Lomé Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Totsigan-Gbonvé et borné au Nord par une rue de 12 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par les lots respectivement n° 248 bis, 249 et 247

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42510 déposée le 10 - 04 - 2015, M. MENSAH AMEVI ATTIOGBE, profession : prêtre, demeurant et domicilié à Lomé Adakpamé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 32 a 69 ca, situé à Togoville Yakapé, préfecture de Vo, connu sous le nom de Gbavé et borné au Nord par les propriétés des collectivités AFANGBEDJI et KOLOYOVO, au Sud et à l'Ouest par des rues de 14 m chacune et à l'Est par une rue de 30 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42511 déposée le 10 - 04 - 2015, MM. Narbeau Georges Claude Joanny et Robin Stéphane Yves, profession : chauffeur et ingénieur, demeurant et domicilié à Clermond-Ferrand (France), majeur non interdit, jouissant de leurs droits civils et de nationalité française, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 11 a 45 ca, situé à Aného, préfecture des Lacs, connu sous le nom de Gbodjomé et borné au Nord par la propriété ETOU Atisso, au Sud par une rue existante de 16 m, à l'Est par la collectivité AMEGNIKOU et à l'Ouest par la propriété AKOVI Paul.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42512 déposée le 10 - 04 - 2015, M. GADO Kokou, profession : retraité, demeurant et domicilié à Lomé Tokoin Centre Communautaire, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 19 a 58 ca, situé à Tsévié Davié, préfecture du Zio, connu sous le nom de Anomé-Kpogodji et borné au Nord par les propriétés KEGOU Somali et collectivité AWUTI, au Sud et à l'Est par une rue existante de 14 m et à l'Ouest par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42513 déposée le 10 - 04 - 2015, Mme MATHE, épouse GNAKADJA Melébiova, profession : commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 62 a 06 ca, situé à Aképé, préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Assiamagblé Démakpoè et borné au Nord par la propriété SUIITO, au Sud et à l'Ouest par la propriété GAMADO et à l'Est par une rue non dénommée de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42514 déposée le 13 - 04 - 2015, M. LALI Bagueme, profession : comptable, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 2 a 87 ca, situé à Lomé Agoényivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de lotissement gendarmerie et borné au Nord par une rue non dénommée de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par des lots respectivement n° 553, 552A et 550.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42515 déposée le 13 - 04 - 2015, M. LALI Bagueme, profession : comptable, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 1 ha 08 a 33 ca, situé à Tsévié Bolougan, connu sous le nom de Vonougle et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété de la collectivité GAGLOZOU et à l'Ouest par la propriété AGBEMAVO Kodzo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42516 déposée le 13 - 04 - 2015, M. LALI Bagueme, profession : comptable, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 72 a 81 ca, situé à Tsévié Gblenyie, préfecture du Zio, connu sous le nom de Vavatsi et borné au Nord par la propriété AFOLEHO Koffi, au Sud par la propriété de la collectivité MOKLI, à l'Est par la propriété de la collectivité KISSI et à l'Ouest par la route de Vavatsi de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42517 déposée le 13 - 04 - 2015, M. HODOR Koamigan, profession : directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé Agoè-Nylvé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 00 ca, situé à Lomé Aflao Sagbado, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Logoté et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété de la collectivité ADAKOU et à l'Ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42518 déposée le 13-04-2015, M. KOURA Fousséni, profession : revendeur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 2 a 54 ca, situé à Lomé Agoényivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Zongo et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété KOUSSOMON Attisso et à l'Ouest par une rue de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42519 déposée le 13-04-2015, M. ANTHONY Kokouvi Edy, profession : économiste, demeurant et domicilié à Lomé Avé Maria, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 10 ca, situé à Lomé Aflao, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Adidoade et borné au Nord, au Sud et à l'Est par des lots respectivement n° 542, 544 et 545 et à l'Ouest par la route Adidogomé Agoényivé de 28 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42520 déposée le 13-04-2015, M. DEROU Hiloukou Dontou, profession : directeur général de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, mandataire de la société confortis international demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2 ha 03 a 90 ca, situé à Tsévié Adétikopé Lomenyo-Kopé, préfecture du Zio et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété GONÇALVES.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la société confortis international et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42521 déposée le 13-04-2015, M. ABINA Eyaba, profession : historien, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 00 ca, situé à Tsévié Mission de Tové Apessito, préfecture du Zio et borné au Nord par une rue de 16 m non dénommée, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité ATTIGAN.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42522 déposée le 14-04-2015, Mlle KOUFFIONOU Afi, profession : revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 89 ca, situé à Tsévié Djablé Abolavé Lébé Bamé, préfecture du Zio et borné au Nord, à l'Est, à l'Ouest par la collectivité ADELAN-GNASSI et au Sud par une rue de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42523 déposée le 14-04-2015, M. AMOUZOU Komi, profession : revendeur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2 ha 06 a 36 ca, situé à Tsévié Gblainvié-Kpénou, préfecture du Zio et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par les propriétés BOLOUVI et VIDZRAKOU Abotsitsè.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42524 déposée le 14 - 04 - 2015, Mlle KONDO Koko Fafa, profession : sans profession, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural nom bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 64 ca, situé à Tsévié Djagblé Abolavé lébé Bamé, préfecture du Zio et borné au Nord par une rue de 16 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité ADELAN-GNASSI.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42525 déposée le 14 - 04 - 2015, M. Gouni Moutawakilou, profession : employé de banque, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 00 ca, situé à Lomé Agoényivé Fiovi, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est, à l'Ouest par les lots n° 384, 583 et 582 et au Sud par une rue de 14 m non dénommée.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42526 déposée le 14 - 04 - 2015, M. ZAKARI Mouminou, profession : adjudant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 98 ca, situé à Tsévié, préfecture du Zio, connu sous le nom de Lébé Nyamadji et borné au Nord, à l'Est par la propriété DJOMILA, au Sud et à l'Ouest par des rues de 14 m chacune.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42527 déposée le 14 - 04 - 2015, M. ZAKARI Mouminou, profession : adjudant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 00 ca, situé à Lomé Agoényivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Humbi et borné au Nord, à l'Est, à l'Ouest par la collectivité YELOU et au Sud par une rue de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42528 déposée le 14 - 04 - 2015, M. ZAKARI Mouminou, profession : adjudant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Tsévié Djagblé, préfecture du Zio, connu sous le nom de Hlankopé bawedi et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité AMEDZOASSOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42529 déposée le 14 - 04 - 2015, M. ZAKARI Mouminou, profession : adjudant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 15 ca, situé à Tsévié Davié, préfecture du Zio, connu sous le nom de Devuimé et borné au Nord par la propriété SODZEZON Soleté Aziaduvo, au Sud par une rue de 14 m, à l'Est par la propriété AGBOKA Komi et à l'Ouest par la propriété BOURAIMA Nouhoum.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42530 déposée le 14 - 04 - 2015, M. ABOUDOULAYE Oussoumana, profession : employé de banque, demeurant et domicilié à Lomé Wonyomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 15 a 57 ca, situé à Lomé Sanguéra, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Afiadenyigba Dzigbé et borné au Nord par la propriété AHOVI, au Sud et à l'Ouest par les rues de 14 m chacune et à l'Est par la propriété KOKOU Mihayé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42531 déposée le 14 - 04 - 2015, M. ABOUDOULAYE Oussoumana, profession : employé de banque, demeurant et domicilié à Lomé Wonyomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 23 a 94 ca, situé à Tsévié Mission Tové, préfecture du Zio et borné au Nord, à l'Est par des rue de 14 m chacune, au Sud par la propriété AHIABLAME Etsé et à l'Ouest par la route Sanguerra Mission-Tové.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42532 déposée le 14 - 04 - 2015, M. AWOKOU Anani Kokou, profession : revendeur, demeurant et domicilié à Lomé Nyékonakpoè, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un triangle irrégulier d'une contenance totale de 01 a 12 ca, situé à Aného Agbata, préfecture des Lacs, connu sous le nom de Zogbé et borné au Nord par une rue de 14 m, à l'Est par la propriété AGBEKO Komi Aholou et à l'Ouest par le TF n° 32166 RT de AGBEKO Komi Aholou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42533 déposée le 15 - 04 - 2015, Mme ATAYI Ayikoélé, épouse SEWONOU, profession : revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 2 a 87 ca, situé à Lomé Aflao Ségbé Zanvi, préfecture du Golfe et borné au Nord par un passage de 6 m, au Sud par un passage de 5 m, à l'Est par la propriété FOUYIKOU Somaxlè Komlanvi et à l'Ouest par la propriété SOWADAN.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42534 déposée le 15 - 04 - 2015, M. AKOUSSAH Délio Selom, profession : agent d'assiette, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 00 ca, situé à Tsévié Davié Xatroloé, préfecture du Zio, et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété GBOMITAN Kossi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42535 déposée le 15 - 04 - 2015, M. AHADJI Kokou Gregoire, profession : élève, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 2 a 18 ca, situé à Lomé Légbassito Kové, préfecture du Golfe, et borné au Nord par la route Mission Tové-Agoènyivé de 70 m, au Sud et à l'Est par la propriété de AGBODJRAKOU et à l'Ouest par la collectivité GBADAGO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42536 déposée le 15 - 04 - 2015, M. AWI AGOBAYAM Bassang Raoul, profession : opérateur économique, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1 a 24 ca, situé à Lomé Aflao Batomé, préfecture du Golfe, et borné au Nord par une rue de 28 m, au Sud, et à l'Ouest par le lot n° 586A et à l'Est par le lot n° 587.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42537 déposée le 15 - 04 - 2015, M. AWI AGOBAYAM Bassang Raoul, profession : opérateur économique, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6 a 00 ca, situé à Lomé Agoényivé, préfecture du Golfe, connu sous le nom de Vakposito et borné au Nord par une rue de 28 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AVOGAN Akou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42538 déposée le 15 - 04 - 2015, M. BOSSOU Komi Fidégnon W., profession : assistant commercial, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 3 a 00 ca, situé à Lomé Sanguéra Zopomahé, préfecture du Golfe et borné au Nord, à l'Est et à l'Ouest par la propriété YISSOU et au Sud par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42539 déposée le 15 - 04 - 2015, M. DEVERRE Xavier Noël Christian, profession : directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité française, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 20 ha 77a 80 ca, situé à Tsévié Gblainvié, préfecture du Zio et borné au Nord par la route AVEDZE Gblainvié de 20 m, au Sud, et à l'Ouest par la propriété de BABA Kossi et à l'Est par la propriété de BABA Edoh.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42540 déposée le 15/04/2015, Mme AROUNA Saoudatou, profession : ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 34 ca, situé à Lomé Agoényivé anomé (P/Golfe), et borné au Nord par une rue de 14 m non dénommée, au Sud, à l'Est et l'Ouest par les lots N° 343, 344 et 340.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42541 déposée le 15/04/2015, M. ALADJOU TENTA et Mlle JACQUIM dit PINGEON Cécile épouse ALADJOU, profession : agent logistique et opticienne-lunetière, demeurants en France et domiciliés à Lyon, majeurs non interdits, jouissants de leurs droits civils et de nationalité togolaise et française, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Lomé Aflao Ségbé (P/Golfe), et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété ADJIBOLO et à l'ouest par une rue de 14 m.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42542 déposée le 15/04/2015, Mme GABIAM Ama Venyo épouse SOSSOU, profession : commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 16 ca, situé à Lomé Aflao Adidogomé Amadahomé (P/Golfe), et borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud par les lots N° 1608 et 1615, à l'Est par le lot N° 1606 et à l'Ouest par le lot N° 1614.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42543 déposée le 15/04/2015, M. BELEYI Tcha, profession : Agent des douanes à la retraite, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 00 ca, situé à Tsévié Davié (P/Zio), borné au Nord et au Sud par des rues de 14 m chacune, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AGBONOUNOTO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42544 déposée le 15/04/2015, Mme PEDOME épouse MESSANVI Akuavi Djiffa, profession : ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06 a 00 ca, situé à Lomé Aflao Wonyomé (P/Golfe), borné au Nord par la route Ségbé-Adidogomé, au Sud par une rue de 14 m, à l'Est par le lot N° 461 et à l'Ouest par le lot N° 459.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42545 déposée le 15/04/2015, M. AHONSOU Komi Dogbewoa Gaflame, profession : employé de l'ASECNA au Cameroun, demeurant et domicilié à Garoua (Cameroun), majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06 a 38 ca, situé à Lomé Agoènyivé (P/Golfe), connu sous le nom de Dingblé et borné au Nord et à l'Ouest par des rues de 14 m chacune, au Sud par le lot N° 812 et à l'Est par le lot N° 814.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42546 déposée le 15/04/2015, M. DOMETI Komi, profession : retraité, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 a 98 ca, situé à Lomé Agoènyivé Zongo (P/Golfe), borné au Nord par une rue de 14 m, au Sud et à l'Est par la propriété MLATAWOU WODEDOU Adjéssan et à l'Ouest par une rue de 16 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 42547 déposée le 15/04/2015, Mme AKOUBIA Gladys, profession : ménagère, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 02 a 89 ca, situé à Lomé Aflao Amadahomé (P/Golfe), borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété KOENYEHIAN Kpoti Djagni et à l'Ouest par une rue de 20 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

REGION DES PLATEAUX

Suivant réquisition, n° 00417-RP déposée le 18/02/2015, Mme KENGBO Houmévi Akobouho épouse SYMENOUEH, profession : notaire, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 10 ha 65 a 26 ca, situé à Agou (P/Agou), connu sous le nom d'Avetonou Gadjangan Sofié et borné au Nord par la propriété AZI Komi, au Sud par la route Sofié Avétonou de 20 m, à l'Est par la rivière Egbi de 25 m et à l'Ouest par les propriétés AGBODRA Jean et ATAKLO Arnold.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00418-RP déposée le 26/02/2015, M. ZAWOA Kodjo, profession : commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 a 75 ca, situé à Kpalimé (P/Kloto), connu sous le nom de Noumétoukondzi et borné au Nord et à l'Est par des rues de 10 m, au Sud par le lot 26 et à l'Ouest par le lot 14.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00419-RP déposée le 02/03/2015, Mme EKPE Enam Fafavi épouse DAVID, profession : directrice de société, demeurant et domiciliée à Lomé (Bè-Plage), majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 27 ha 36 a 57 ca, situé à Kpélé-Akata, connu sous le nom de Toussi et borné au Nord par les propriétés DZIKA Kossi, Manti Yao, FORCADOS Christiane et KPEDI Koffi Démanya Toussaint, au Sud par les propriétés ADZIKA Komi, ADZIKA Koffi, KPEDI Koffi Démanya Toussaint, à l'Est par la propriété KPEDI Koffi Démanya Toussaint et le ruisseau Toussi, à l'Ouest par la propriété ADZIKA Kossi.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00420-RP déposée le 02/03/2015, Mme EKPE Enam Fafavi épouse DAVID, profession : directrice de société, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 48 a 65 ca, situé à AMOUSSOU KOPE (P/Agou), connu sous le nom de Konamé et borné au Nord et au Sud par des rues de 10 m, à l'Est par la collectivité AKLIKA et à l'Ouest par la route Lomé-Kpalimé de 70 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00421-RP déposée le 09/03/2015, M. AWI Nalèwazou profession : enseignant chercheur, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 13 ha 80 a 91 ca, situé à AMOUSSOU KOPE (P/Agou), connu sous le nom de AGOWOU et borné au Nord par les propriétés NOVON, YAO Kodjo K., NABEDE Essodizam, au Sud à l'Est et à l'Ouest par la propriété NOVON.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00422-RP déposée le 09/03/2015, M. NABEDE Essodizan, profession : banquier, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier, d'une contenance totale de 05 ha 08 a 28 ca, situé à AMOUSSOU KOPE (P/Agou), connu sous le nom de AGOWOU et borné au Nord par la propriété NOVON, au Sud par la propriété AWI Nalèwazou, à l'Est par la propriété NOVON et à l'Ouest par la propriété YAO Kodjo Kunalessè

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00423-RP déposée le 10/03/2015, M. FOLLY Kossi Antonin, profession : commerçant, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 01 ca, situé à Notsè (P/Haho), connu sous le nom de TAKO et borné au Nord par la propriété FOLLY Kossi, au Sud et à l'Ouest par la propriété DAYO et à l'Est par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00424-RP déposée le 10/03/2015, M. NAYO Koffi, profession : retraité, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier scindé en deux (02) parties A et B par la route AGOMAZA-DEME de 20 m, d'une contenance totale de 11 ha 69 a 52 ca, situé à HIHEATRO (P/Amou), connu sous le nom de Agomaza et borné pour la partie A : au Nord par la propriété MISSIKOÀ, au Sud par la propriété Essy Georges et la route Hihéatro-Badou, à l'Est par la route Agomaza-Deme et à l'Ouest par la propriété NAYO Kodjo. Pour la partie B : au Nord par la propriété AYITE Adjangba, au Sud par la propriété TOSSOU Jérôme, à l'Est par la propriété NAYO Koffi et à l'Ouest par la route Agomaza-Deme de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00425-RP déposée le 10/03/2015, M. EKPEVI Kouidjo, profession : délégué commercial, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 20 ha 11 a 50 ca, situé à Notsè Djémégni (P/Haho), connu sous le nom de Klouklouto et borné au Nord, au Sud et à l'Est par la propriété LOGO et à l'Ouest par le ruisseau Klouklou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00426-RP déposée le 10/03/2015, M. AYIVI Folly Ayaovi Démanya, profession : directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 a 30 ca, situé à Kpalimé (P/Kloto), connu sous le nom de Kpégolonou et borné au Nord par une rue de 12 m, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété BADASSOU K. Agbéko.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00427-RP déposée le 10/03/2015, M. ATITSOGBE-KODJO Edza Kossi, profession : délégué médical, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 23 a 98 ca, situé à ADETA (P/Kpélé), connu sous le nom de Kpélé Tsiko et borné au Nord par la route Danyi-Adéta, au Sud et à l'Ouest par la propriété Emile Kenneth Kwami Koba ABAH, et à l'Est par une rue de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00428-RP déposée le 10/03/2015, M. OSSEYI Max Kodzo, profession : retraité, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain scindé en parties A et B par la route Kpalimé-Amlamé et la ligne de moyenne tension, chaque partie ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 19ha 14 a 18 ca, situé à AMOU-QBLO (P/Amou), connu sous le nom de Tsihé et borné : Pour la partie A : au Nord, au Sud, à l'Ouest par la collectivité DOTSE et à l'Est par la route Kpalimé-Amlamé et la ligne de moyenne tension. Pour la partie B : au Nord par les collectivités ELUYA, DOTSE, BOUKA et la rivière onabè, au Sud par les collectivités AGBOMEDZI, DOTSE et l'emprise de la rivière Tsihé, à l'Est par les collectivités KPETSU, AGBOMEDZI, TCHAKPANA, MAYITONE et à l'Ouest par la route Kpalimé-Amlamé et la ligne de moyenne tension.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00429-RP déposée le 10/03/2015, M. OSSEYI Max Kodzo, profession : retraité, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 04 ha 68 a 03 ca, situé à AMOU-OBLO, connu sous le nom de Tsihé et borné au Nord par les collectivités AYIKOTA et BAETA, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété NAGBLE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00430-RP déposée le 10/03/2015, M. OSSEYI Max Kodzo, profession : retraité, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 01 ha 26 a 03 ca, situé à AMOU-OBLO (P/Amou), connu sous le nom de Tsihé et borné au Nord par la rivière Tsihé, au Sud et à l'Est par la propriété NAGBLE et à l'Ouest par les propriétés des collectivités AYIKOTA et OSSEYI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00431-RP déposée le 19/03/2015, M. ALEDI Pidang, profession : ingénieur génie-électricité, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 36 a 00 ca, situé à ANIE (P/Anié), connu sous le nom de Kpassa-Copé et borné au Nord par la propriété de la collectivité KOFFI Enouatchi et une rue non dénommée de 14 m, au Sud et à l'Ouest par deux rues non dénommées de 14 m chacune et à l'Est par la propriété de la collectivité KOFFI Enouatchi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00432-RP déposée le 19/03/2015, M. ALEDI Pidang, profession : ingénieur génie-électricité, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03 a 14 ca, situé à ANIE (P/Anié), connu sous le nom de Boulali et borné au Nord à l'Est et à l'Ouest par la propriété de la collectivité BOULALI et au Sud par une route non dénommée de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00433-RP déposée le 19/03/2015, M. ALEDI Pidang, profession : ingénieur génie-électricité, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 09 a 10 ca, situé à ANIE (P/Anié), connu sous le nom de Anié et borné au Nord et au Sud par les propriétés des collectivités KOFFI Enouatchi et BOULALI, à l'Est par une rue non dénommée de 14 m et à l'Ouest par la route nationale N° 1 de 70 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00434-RP déposée le 19/03/2015, M. ALEDI Pidang, profession : ingénieur génie-électricité, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12 a 15 ca, situé à ANIE (P/Anié), connu sous le nom de Boulali et borné au Nord par la propriété YAO, au Sud par une rue non dénommée de 16 m, à l'Est par la propriété DJENKE et à l'Ouest par la propriété de la collectivité BOULALI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00435-RP déposée le 19/03/2015, M. ANENOU Ayikoué Martin, profession : directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 23 a 98 ca, situé à Amlamé (P/Amou), connu sous le nom de de Idikoubé et borné au Nord par la propriété AMOU Ben et une rue non dénommé de 14 m, au Sud par la propriété AMOU Ben, à l'Est par la propriété AMOU Ben et une rue non dénommée de 12 m et à l'Ouest par une rue non dénommée de 12 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00436-RP déposée le 07/04/2015, Mme AKPA Yawa Dzrawolodo mana, profession : inspecteur des impôts, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 25 a 12 ca, situé à Danyi N'digbé (P/Danyi), connu sous le nom de N'digbé et borné au Nord et au Sud par deux rues non dénommées de 12 m chacune, à l'Est par la propriété AGBEZUDO et à l'Ouest par la route N'digbé et Adeta de 30 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00437-RP déposée le 07/04/2015, M. SEDJRO Kodjo M., profession : cadre de banque, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05 ha 22 a 40 ca, situé à Notsé (P/Haho), connu sous le nom de Mélia et borné au Nord par la propriété AHOSSOU Amédzéame, au Sud et à l'Est par la propriété AHOSSOU Afanou et à l'Ouest par la route Mélia-Atchokou de 20 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00438-RP déposée le 07/04/2015, M. SEDJRO Kodjo M., profession : cadre de banque, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05 ha 04 a 25 ca, situé à Notsé (P/Haho), connu sous le nom de Mélia et borné au Nord, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la propriété AHOSSOU Amédzéame.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00439-RP déposée le 09-04-2015, M. TETTEGAH Follyvi Huegbo Adone, profession : directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 17 a 59 ca, situé à Kpalimé dans la préfecture de Kloto, connu sous le nom de Dzodzèkondji et borné au Nord par une rue en projet de 14 m, au Sud par une rue en projet de 12 m, à l'Est par la route Kpalimé-Lomé de 70 m et à l'Ouest par la propriété de la collectivité ZIAMADOU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00440-RP déposée le 09-04-2015, Mme AGBOKOU Afiwa Ena, épouse AYIGAN, profession : secrétaire de direction, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06 a 90 ca, situé à Kpalimé dans la préfecture de Kloto, connu sous le nom de Apédokatoè et borné au Nord par une rue non dénommée de 20 m, au Sud et à l'Ouest par la propriété DZIDZONOU Komla Victor et à l'Est par la route internationale N° 11 Kpalimé-Ho de 30 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00441-RP déposée le 15-04-2015, Mme MEKOUN Sossivi Gisèle, profession : commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé, majeure non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en une parcelle de terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 22 ha, 20 ca 56 ca, situé à Avétonou dans la préfecture d'Agou, connu sous le nom de Egbi Agodeké et borné au Nord par les propriétés TEKPA Komi, TEKPA Ayessu Xedé, TEGUE Agbéli et la collectivité Egbi-Copé au Sud par la propriété TEKPA Ayessu Xedé, à l'Est par la propriété NYOLI, ADIHA Komi et l'emprise du ruisseau Egbi et à l'Ouest par l'emprise du ruisseau Akpatsa.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

REGION CENTRALE

Suivant réquisition, n° 00286 RC déposée le 16-03-2015, M. AMOUZOU Tokidahongou, profession : directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 200 ha 77 a 62 ca, situé à Blitta connu sous le nom de Koffiti et borné au Nord par une rue de 14 m et la collectivité AKOETE, au Sud, à l'Est et à l'Ouest par la collectivité AKOETE, au Sud- Est par le ruisseau ILA.

Il déclare que ledit immeuble appartient à CECO BTP et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00287 RC déposée le 16-03-2015, M. AMOUZOU Tokidahongou, profession : directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 16 ha 03 a 70 ca, situé à Blitta connu sous le nom de Tchaloudé et borné au Nord et à l'Est par le ruisseau et la rivière, au Sud et à l'Ouest par le titre foncier n° 32191 RT.

Il déclare que ledit immeuble appartient à CECO BTP et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00288 RC déposée le 16-03-2015, M. AMOUZOU Tokidahongou, profession : directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 300 ha 28 a 98 ca, situé à Blitta, connu sous le nom de Agbandi-Talé et borné au Nord par la route Agbandi-Talé, au Sud et à l'Ouest par la collectivité AGBETI, à l'Est par les propriétés TCHAMDJA et maître ABI.

Il déclare que ledit immeuble appartient à CECO BTP et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00289 RC déposée le 16-03-2015, M. OURODEI Tchagodomou, profession : directeur de banque, demeurant et domicilié à Kara, majeur non interdit, jouissant de leurs droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 02 a 75 ca, situé à Sokodé, connu sous le nom de Barrière et borné au Nord par la propriété DERMANI, au Sud par une rue non dénommée, à l'Est par la propriété de PALANGA et à l'Ouest par la propriété de BEDINADE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00290 RC déposée le 30-03-2015, M. GNOUNGO Dissirama, profession : ingénieur, demeurant et domicilié à Sokodé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06 a 24 ca, situé à Sokodé, connu sous le nom de Tchawanda, et borné au Nord et à l'Ouest par la propriété de Issa TOURE, au Sud par une rue en projet de 14 m, et à l'Est par la propriété de TOURE Moustapha.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00291 déposée le 1^{er}- 04 - 2015, M^e Tchao AGO BAZAA, profession : notaire, demeurant et domicilié à Sokodé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 52 ha 39 a 33 ca, situé à Sotouboua, connu sous le nom de Tchébébé, et borné au Nord par la propriété de KOLA Tchendo, au Sud par les propriétés de BAKO et BITASSA, à l'Est par la route Nationale N° 1 de 40 m et à l'Ouest par la rivière Anié et les propriétés de ABALO, DADJO et KEZIE.

Il déclare que ledit immeuble appartient à la société CECO BTP et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00277 RC déposée le 22 - 01 - 2015, M. ALI Nadjombé, profession : officier des FAT, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère d'une contenance totale de 06 a 25 ca, situé à Sokodé, connu sous le nom de Akamadé et borné au Nord, au Sud, à l'Est par la collectivité PANGALAM et à l'Ouest par la route Nationale N° 17.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00285 RC déposée le 10 - 03 - 2015, M. PANA Assimawè, profession : médecin, demeurant et domicilié à Bamako, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 08 a 74 ca, situé à Sotouboua, connu sous le nom de Laouwaï, et borné au Nord par une rue non dénommée de 10 m, au Sud par la propriété de BARKOLA, à l'Est par une rue de 10 m et à l'Ouest par la propriété de ALOULA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

REGION DE LA KARA

Suivant réquisition, n° 00824/RK déposée le 24 - 03 - 2015 M. et M^{me} KPATCHA AwéziSSO et BISSANG NèMè épouse KPATCHA, profession : comptable et secrétaire à la DADC, demeurant et domicilié à Lomé, majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06 a 36 ca, situé à Kara connu sous le nom de Abouda, et borné au Nord et à l'Ouest par des rues non dénommées de 14 m chacune, au Sud et à l'Est par la propriété de ALAYE.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient et n'est à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

REGION DES SAVANES

Suivant réquisition, n° 00403-RS déposée le 12 - 03 - 2015, M. BONSA Yempabe, représentant du Complexe Scolaire « Les LEADERS » profession : enseignant, demeurant et domicilié à Dapaong, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 12 a 59 ca, situé à Kounkoaré à Dapaong, connu sous le nom de Kounkoaré et borné au Nord par un passage de 8 m, au Sud par l'ancienne route Nationale N° 1, à l'Est par la propriété de LAMOUTIDJA et à l'Ouest par la propriété de DJAMOUNDI.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00404-RS déposée le 26 - 03 - 2015, M. LEBINE Larbli, profession : prêtre, demeurant à Natébagou et domicilié à Dapaong, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06 a 01 ca, situé à Tantigou à Dapaong connu sous le nom de Tantigou et borné au Nord par le lot N° 101, au Sud par le lot N° 105, à l'Est par une rue en projet et à l'Ouest par le lot N° 102.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00405-RS déposée le 26-03-2015, LEBINE Larbli, profession : prêtre, demeurant à Natébagou et domicilié à Dapaong, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 12 a 62 ca, situé à Cinkassé, connu sous le nom de Cinkassé et borné au Nord par la propriété de SANA Amidou, au Sud par la route Bawku, à l'Est par la propriété de BROUIMA et à l'Ouest par la propriété de SANA Amidou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00406-RS déposée le 03-04-2015, M. LARE Sanéname, profession : agent des FAT, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06 a 01 ca, situé à Tantigou-Barrage à Dapaong, connu sous le nom de Tantigou-Barrage et borné au Nord par SOUBE Kpanabate, au Sud par une rue en projet, à l'Est par SOUBE Kpanabate et à l'Ouest par SOUBE Kpanabate.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00407-RS déposée le 03-04-2015, M. LARE Sanéname, profession : agent des FAT, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 17 a 85 ca, situé à Tantigou-Barrage à Dapaong, connu sous le nom de Tantigou-Barrage et borné au Nord par une rue en projet, au Sud par DALOLI Monyabite, à l'Est par DALOLI Monyabite et à l'Ouest par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00408-RS déposée le 03-04-2015, M. LARE Sanéname, profession : agent des FAT, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 14 a 98 ca, situé à Tabi dans la préfecture de Cinkassé, connu sous le nom de Tabi, et borné au Nord par LENDE Billa, au Sud par une rue en projet, à l'Est par LENDE Billa et à l'Ouest par une rue en projet.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00409-RS déposée le 03-04-2015, M. LARE Sanéname, profession : agent des FAT, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone d'une contenance totale de 05 a 98 ca, situé Tabi dans la préfecture de Cinkassé, connu sous le nom de Tabi et borné au Nord par une rue en projet, au Sud par la propriété de KOMBATE Sondja, à l'Est par la rue en projet et à l'Ouest par la propriété de KOMBATE Sondja.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00410-RS déposée le 03-04-2015, M. LARE Sanéname, profession : agent des FAT, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdit, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06 a 24 ca, situé à Nassablé dans la préfecture de Dapaong, connu sous le nom de Nassablé et borné au Nord par la propriété de GNANDJOA, au Sud par une rue en projet, à l'Est par la propriété de MINTRE et à l'Ouest par la propriété de MINTRE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition, n° 00411-RS déposée le 03 - 04 - 2015, M. LARE Sanéname, profession : agent des FAT, demeurant et domicilié à Lomé, majeur non interdite, jouissant de ses droits civils et de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11 a 18 ca, situé à Tantigou-Barrage dans la préfecture de Dapaong, connu sous le nom de Tantigou-Barrage et borné au Nord par BOUNDOLE Kanfitine, au Sud par une rue en projet, à l'Est par BOUNDOLE Kanfitine, et à l'Ouest par BOUNDOLE Kanfitine.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Le conservateur de la propriété foncière

ABBI Toyi A. M.